

## **L'indépendantisme catalan de nos jours : une réelle volonté sécessionniste ou un simple chantage matérialiste?**

Victor KPAN

Université Alassane Ouattara.

[vicktpan1@hotmail.com](mailto:vicktpan1@hotmail.com)

### **Résumé :**

*Le Parti Populaire et le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol ont une vision divergente quant au modèle de division du territoire espagnol. Tandis que le Parti Populaire défend l'unicité du territoire, le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol lui, milite pour un Etat fédéral. Pour accéder au pouvoir d'Etat, le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol a souvent recours au soutien des partis politiques indépendantistes de la Catalogne et du Pays Basque à travers des concessions de nouvelles compétences. Ces derniers, fort de leur rôle dans le jeu politique espagnol en profitent pour réclamer leur indépendance.*

**Mots clés :** *Compétences, Indépendance, Catalogne, Division du territoire, Fédéralisme*

## **Catalan independence today: a real desire for secessionism or simple materialist blackmail?**

### **Abstract**

*The two majority political parties in Spain: the PP and the PSOE do not agree on the model of division of the Spanish territory, between the indissoluble unity of the territory and federalism. Thus, their frequent recourse to the political support of the independence parties of Catalonia or the Basque Country to gain power gives wings to the latter to continue to blackmail the Central State by demanding their independence.*

**Keywords:** *Powers, Independence, Catalonia, Territorial division, Federalism*

## Introduction

La guerre civile espagnole de 1936-1939 s'est soldée par la victoire des Nationalistes avec à leur tête le général Francisco Franco qui instaura un régime fasciste<sup>1</sup> en Espagne. Après 40 ans de règne sans partage celui-ci mourut en novembre 1975. Dès lors s'affrontèrent trois idéologies en Espagne. Pour l'Alliance populaire(AP<sup>2</sup>) et les militaires tout changement dans l'héritage de Franco serait une trahison et le roi Juan Carlos I devait être fidèle au système légué par el Caudillo. L'opposition (PSOE<sup>3</sup> et PCE<sup>4</sup>) quant à elle voulait une rupture totale avec le passé pour donner la parole au peuple qui décidera de son propre avenir et de son modèle d'Etat. La dernière idéologie préconisait un changement du système politique et que le roi devait être le promoteur de ce changement. Le roi nomma à Arias Navarro<sup>5</sup> comme premier ministre pour établir des discussions avec les différents partis politiques de l'opposition: l'armée et les forces sociales afin d'instaurer un régime démocratique en Espagne. Face à l'incapacité de ce dernier à œuvrer pour le changement, le roi nomma un nouveau premier ministre en

---

<sup>1</sup> Un régime fasciste est un régime autoritaire, arbitraire, violent et dictatorial.

<sup>2</sup> Alliance Populaire(AP)Est une Fédération de partis politiques d'idéologie conservatrice fondée au début de la transition espagnole, par une majorité d'anciennes personnalités politiques du franquisme et rejointes par diverses formations de Centre- droit et constitué en parti politique en 1977.

<sup>3</sup> Parti Socialiste Ouvrier Espagnol.

<sup>4</sup> Parti Communiste Espagnol.

<sup>5</sup> Carlos Arias Navarro est un politicien espagnol. Il fut président du gouvernement pendant la dictature franquiste et la transition de 1978.

. .....

la personne de Adolfo Suárez<sup>6</sup>. Avec une remarquable habilité, Adolfo Suárez laissait entendre à chacun, le discours qu'il était en droit d'attendre (B. Pellistrandi, 2013, p. 477) afin de calmer les réticences des militaires mais surtout pour arriver à faire cohabiter des partis politiques que tout opposait. Après de dures négociations entre les élites de tous bords, la Constitution de 1978 fut élaborée pour réconcilier les deux Espagnes qui s'étaient affrontées pendant la guerre civile. Cette Constitution s'est attaché à résoudre les conflits anciens en particulier la question des autonomies et le sort des "nationalités" pendant l'époque de la II République<sup>7</sup> (1931-1939). Mais de nos jours les questions que l'on pensait que la Constitution de 1978 avait résolues refont surface. Pourquoi la question catalane revint au-devant de la scène aujourd'hui ? Pour comprendre la montée en puissance de ce phénomène, nous avons utilisé une méthodologie qui consiste en la lecture d'une bibliographie spécialisée d'articles d'universitaires, d'articles d'opinion spécialisés dans la presse, d'articles d'actualité dans la presse, de rapports de presse, consultation des données statistiques officielles et de la presse spécialisée, visualisation de documents audiovisuels et recueils de commentaires divers des experts et organisations ou entités ayant un point de vue pertinent par rapport à l'objet de notre travail. Étant donné que l'essentiel du travail est descriptif et analytique, c'est-à-dire que l'intention n'est pas de trouver une solution "magique" au problème séparatiste catalan qui dure depuis des siècles mais nous allons essayer d'ébaucher

---

<sup>6</sup> Adolfo Gonzalez était un politicien et avocat espagnol, président du gouvernement d'Espagne entre 1976 et 1981.

<sup>7</sup> Il s'agissait de la Catalogne, du Pays Basque et de la Galice.

dans la conclusion des pistes afin d'éviter que le problème se reproduise à nouveau.

## **1. Indépendantisme catalan, un long cheminement historique et la Guerre de succession**

### **1.1. Indépendantisme catalan, un long cheminement historique**

Pour comprendre la volonté sécessionniste actuelle de la Catalogne il faut remonter à la fin du XV siècle sous le règne de Fernando et Isabelle primera appelés les rois catholiques. Dès le tout début du XIIIe siècle, après le mariage du comte de Barcelone avec la fille du roi d'Aragon, le petit Comté est intégré dans un ensemble plus vaste, la « couronne d'Aragon ». Puis au milieu du XVe (en 1469, très précisément), après un autre mariage fort célèbre (celui de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, les fameux Rois Catholiques), ce royaume aragonais est joint à celui de la Castille (J, Pablo FUSI, 2002, p.35-86) Bien qu'un mariage royal constitue un symbole concret d'unité, chaque royaume conserva dans les faits son indépendance et continua d'être gouverné selon ses propres lois.

Le régime des Rois Catholiques respecta les institutions et les organes propres et distincts des Couronnes qui le constituèrent (Castille, Aragon et après 1512, Navarre), et les formes institutionnelles et administratives en vigueur dans les multiples territoires et régions de Castille et d'Aragon. L'union de la Castille et de l'Aragon en 1479, ne fut pas une union nationale mais une union purement dynastique et fragile.

Elle semblait convenir aux intérêts commerciaux, maritimes et à ceux des éleveurs de Castille ainsi qu'aux besoins de défense et de sécurité de l'Aragon, probablement

. .....

incapable par lui-même de conserver ses possessions en Italie (Sicile, Sardaigne) face à la menace croissante de la France. En effet, après la mort d'Isabelle en 1504, l'Aragon et la Castille se séparèrent et Ferdinand fut chassé de la Castille par l'entourage des nouveaux rois quand la couronne de Castille passa à la fille des Rois Catholiques, Jeanne, et à son époux Philippe le Beau (J. Pablo FUSI, 2002, p.35).

C'est seulement à la mort de Philippe le Beau en 1506 et la folie de Jeanne son épouse ainsi qu'à la mort en 1509 du prince héritier, Jean, fils de Ferdinand le Catholique et de sa seconde épouse, Germaine de Foix que Ferdinand le Catholique a pu revenir à nouveau sur le trône de la Castille entre 1507 et 1516. C'est à dire qu'en dépit du semblant d'unité, l'Espagne des rois catholiques n'était qu'un agrégat de royaumes unis par l'exaltation de la foi chrétienne lors de la reconquête du territoire aux mains des musulmans en 1492.

L'expulsion des juifs, l'Inquisition, avaient renforcé l'association de l'identité collective des royaumes. En résumé,

L'union des couronnes de Castille et d'Aragon résultant du mariage entre Ferdinand et Isabelle a laissé le système de gouvernement catalan inchangé dans sa forme. La nouvelle Espagne était [...] un État pluriel, et non unitaire, et regroupait une série de territoires séparés, gouvernés selon leurs propres lois. » (Elliott, 1990, p. 78).

Mais un événement majeur se produira deux siècles plus tard qui va marquer une étape décisive dans l'histoire de la Catalogne.

## 1.2. Guerre de succession

Le 1<sup>er</sup> novembre 1700, le roi d'Espagne Charles II meurt sans descendance. Les deux principales dynasties régnantes d'Europe, celle de France avec les Bourbons et la rivale d'Autriche avec les Habsbourg, toutes deux apparentées au roi Charles II<sup>8</sup>, revendiquent le trône espagnol. Le testament de Charles II donne la couronne au Français duc d'Anjou. Petit fils de Louis XIV sous le nom de Philippe V. Louis XIV, depuis Versailles, officialise donc son petit-fils de 17 ans, Philippe V, comme nouveau souverain espagnol. Se sentant menacées par cette alliance dynastique de la France et de l'Espagne, la plupart des cours européennes rejettent ce testament. En 1703 l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'empereur Léopold 1<sup>er</sup> est proclamé à son tour roi de la monarchie espagnole sous le nom de Charles III à Vienne. Le conflit est inévitable. Le 15 mai 1702, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Autriche déclarent la guerre à la France et au souverain d'Espagne Philippe V. Le conflit militaire éclate en septembre 1702. La guerre frappe les territoires des Pays-Bas, de l'Italie, de la Bavière, de la Hongrie et de la Catalogne (A. Salvadó Joaquin, 2010, p. 154).

En 1705, la résistance catalane signe le pacte de Gênes<sup>9</sup> avec l'Angleterre. Ce traité international donne lieu au

---

<sup>8</sup> Charles II fut le fils de Philippe et de Mariame d'Autriche et a été roi d'Espagne, des Indes, de Naples, de la Sardaigne et de la Sicile, de la Bourgogne et de Milan et souverain des Pays Bas entre 1665 et 1700, après la mort de son père.

<sup>9</sup> Le pacte de Gênes est une alliance militaire signé le 20 juin 1705 entre le royaume d'Angleterre et la Principauté de la Catalogne dans le cadre de la guerre de Succession d'Espagne. En vertu de cet accord, l'Angleterre débarquerait des troupes en Catalogne qui viendraient appuyer les

. .....

débarquement des alliés à Barcelone qui proclament Charles II comme roi de la Catalogne. La bataille d'Almansa<sup>10</sup> (1707) se solde par l'occupation par les partisans de Philippe V de Valence, de l'Aragon et de la Catalogne.

Par les traités d'Utrecht et de Rastatt (1713-1715)<sup>11</sup> Philippe V conserve le trône d'Espagne mais paye le prix fort en termes de concessions territoriales et de perte du contrôle commercial, avec l'Amérique latine. Après 72 jours de siège, la ville de Barcelone capitule. Depuis son trône de Madrid, Philippe V, instaure un régime centralisé et, en partie pour se venger du mauvais choix fait par la Catalogne, il supprime tous les particularismes. Il abolit la Constitution catalane et le parlement, une puissante institution vieille de cinq siècles. La Catalogne devient une province espagnole comme une autre (F. Serra Sellarés, 2010, p. 5).

L'Espagne unifiée finalement créée par droit de conquête au XVIII<sup>e</sup> siècle par Philippe V était en réalité sur le déclin. Sa décadence se fit plus évidente encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de la perte de la plupart des colonies d'Amérique. Seules exceptions relatives à ce déclin général : les territoires qui ont été historiquement des nations. Au

---

forces catalanes luttant pour Charles de Habsbourg, prétendant au trône d'Espagne contre les armées de Philippe V.

<sup>10</sup> La bataille d'Almansa est une bataille de la guerre de Succession d'Espagne qui s'est déroulée en 1707 dans l'actuelle province d'Albacete.

<sup>11</sup> Les traités d'Utricht et de Rastatt sont des traités conclus entre la France et l'Espagne, d'une part et l'Angleterre, les pays-bas, l'Autriche d'autre part qui mettent fin à la guerre de succession d'Espagne. Ces traités font perdre à l'Espagne toutes ses possessions européennes : la Belgique, Naples la Sardaigne. Gibraltar et l'île Minorque sont cédées à la Grande Bretagne.

XIX<sup>e</sup> siècle, c'est seulement en Catalogne et au Pays Basque que la révolution industrielle a pu prendre pied.

En Catalogne, la reprise économique a pu faire renaître une culture qui avait été persécutée. De là émergerait un projet politique embryonnaire. À cette époque, les frontières de l'Europe se redessinaient, de nouveaux États apparaissaient à mesure que les nations luttaienent pour se libérer d'empires en déclin. La Catalogne choisit pourtant de rester espagnole, pour deux raisons. D'abord, la puissance militaire et les tendances autoritaires de l'Espagne rappelaient à la Catalogne combien il lui en avait coûté la dernière fois qu'elle avait défié l'État. De plus, en ces temps de nationalisme économique et de marchés captifs, l'accès au marché espagnol était nécessaire pour écouler les produits industriels catalans.

Les Catalans adoptèrent toutefois différentes stratégies pour préserver un minimum d'autonomie culturelle et politique. Sous la première République (1873-1874), ils prirent la tête d'un mouvement visant à établir un État fédéral qui se heurta à la résistance de l'Espagne et déclencha la mise en place d'une dictature militaire<sup>12</sup> en 1923, qui réprima durement langue et culture catalanes (C. Boix, 2013, p. 39.)

Les tensions entre Primo de Rivera et Alfonso XIII, la perte de soutien de certaines sections de l'armée, comme des secteurs de l'infanterie, et l'opposition ouverte avec d'autres, comme l'ensemble de l'artillerie, ont finalement contraint le

---

<sup>12</sup> La dictature de Miguel Primo de Rivera commença en septembre 1923 et termina le 28 janvier 1930. Ce fut un régime autoritaire qui gouvernait avec l'approbation du roi Alfonso XIII.



dictateur à démissionner le 28 janvier 1930. (J. Santos, 2009, p .33).

Avec la chute de la monarchie, la Catalogne brille de tous ses feux et la question catalane revint au-devant de la scène. La République avait besoin du concours des Catalans pour triompher de ses ennemis royalistes, militaires, clergé et les fascistes. En échange, les partis républicains espagnols acceptèrent d'accorder une autonomie relative à la Catalogne, sous forme d'une charte d'autonomie : le premier *statut*. Nombre d'Espagnols jugèrent ce premier statut déjà excessif, ce qui déboucha en 1932<sup>13</sup> sur une première insurrection militaire (G. Honduvilla, 2019, p. 39). Épisode prélude à un autre coup d'État, en 1936, qui marqua le début d'une guerre civile de trois ans.

Au cours de cette guerre, les Catalans se rangèrent pour la plupart du côté républicain. Ils furent une nouvelle fois battus. Cette défaite inaugura une nouvelle période sombre pour la Catalogne, occupée par les *nacionales* (nationaux) de Franco. Les institutions catalanes, qui avaient été rétablies sous la II République, furent intégralement dissoutes. Tout ce qui aurait pu suggérer que les Catalans étaient autre chose que des Espagnols ordinaires fut durement réprimé, à commencer par leur langue.

Une fois de plus, les Catalans n'eurent d'autre choix que de travailler discrètement au redressement de leur économie et de préserver, autant que possible, leur culture, souvent de

---

<sup>13</sup> Le 10 aout 1932 a eu lieu le premier soulèvement militaire sous la Seconde République. Les forces armées se sont soulevées à Madrid et dans différentes villes, en particulier à Séville et à Jerez de la Frontera avec l'intention de renverser le gouvernement qu'ils jugeaient faible et incapable de se défendre.

façon clandestine. Telle était la situation à la mort de Franco en 1975 (C. Boix, 2013, p. 42).

Les catalans pensaient qu'avec la disparition du dictateur Franco et l'instauration de la démocratie en Espagne, leur problème d'autodétermination trouverait une issue favorable. Mais l'article 155 de la nouvelle Constitution mettra fin à leur illusion.

## **2. Origine de la crise actuelle et l'ouverture de la boîte aux pandores**

### **2.1. Origine de la crise actuelle**

Miguel Primo de Rivera en s'adressant aux membres de la Falange, le 15 juin 1934 à Madrid avait dit des paroles prémonitoires sur le Parti socialiste espagnol qui lui donne raison aujourd'hui. En effet, Primo avait dit ceci :

La rébellion ouverte de la Généralité de Catalogne contre l'État espagnol nous fait assister à un spectacle plus triste que la rébellion elle-même : celui de l'indifférence du reste de l'Espagne, aggravée par la trahison des partis politiques, comme le parti socialiste, qui ont sacrifié la dignité de l'Espagne à leurs propres intérêts politiques. (La Razón 25, 2021, P.1).

Ces dires de Primo de Rivera se réalisent en Espagne depuis 2005. Lors de la « transition », le passage du pays de la dictature à la démocratie après la mort du vieux dictateur, en 1975, la nouvelle Constitution espagnole de 1978, desserre l'étau centralisateur et fait plus de place aux autonomies régionales. Mais les Catalans en veulent davantage. (F. Reynaert, 2019, p. 3)

L'arrivée au pouvoir en 2005 d'un gouvernement socialiste dirigé par José Luis Zapatero (2004-2011) fut l'occasion pour les nationalistes catalans de faire évoluer

leur projet d'autonomie vers un principe fédératif, surtout qu'en novembre 2003, Zapatero avait promis son soutien à un nouvel *statut* qu'adopterait le parlement catalan. En effet, Le 13 novembre, pendant la campagne électorale catalane du PSC<sup>14</sup>, Zapatero, lors d'un grand rassemblement avec Pascual Maragall<sup>15</sup> au Palau Sant Jordi, a promis de soutenir le nouveau statut préparé par le Parlement catalan. À l'issu des élections, le PSC l'a emporté de quelques milliers de voix sur CIU et forme un gouvernement de coalition avec ERC<sup>16</sup> et Iniciativa per Catalunya<sup>17</sup>.

La principale priorité du nouveau gouvernement tripartite était une réforme du statut qui entraînerait une révision en profondeur du modèle de financement des autonomies. Le Parlement Catalan initia donc, avec l'apport d'amples secteurs sociaux et politiques, un processus de

---

<sup>14</sup> Le Parti Socialiste de Catalunya est un parti politique espagnol créé en 1978, d'idéologie sociale-démocrate catalane qui prône publiquement le fédéralisme et la constitution de la Nation catalane.

<sup>15</sup> Pascual Maragall est un juriste, économiste et ancien homme politique espagnol. Il a été président de la Generalitat de Catalunya entre 2003 et 2006. Il a été membre du Parti socialiste de Catalogne entre 1978 et 1997.

<sup>16</sup> Esquerra Republicana de Catalunya (ERC) est un parti politique espagnol de centre-gauche fondé à Barcelone en 1931. Principalement présent en Catalogne, il l'est également, depuis les années 1990, dans la Communauté valencienne, les îles Baléares et le département français des Pyrénées-Orientales. Avec une idéologie indépendantiste et social-démocrate catalane, il prône l'indépendance des territoires qui partagent la langue, la culture et l'histoire catalanes, les "pays catalans".

<sup>17</sup> Izquierda Unida (IU) a été fondé en 1986 à la suite d'une plate-forme exigeant la sortie de l'Espagne de l'OTAN. Elle regroupe plusieurs partis politiques tels que le Parti Communiste espagnol (PCE), le parti Socialiste Unifié de Catalogne (PSUC) et la Gauche républicaine (IR).

réforme du statut dont l'objectif était double : obtenir davantage de pouvoir politique et un meilleur financement pour la Catalogne (A. R. Mateu, 2010, p. 6).

Parmi ces nouvelles mesures du nouveau statut, figuraient la revendication d'une agence fiscale propre, le blindage des pouvoirs, l'établissement d'une relation bilatérale avec le gouvernement central, un nouveau système de financement qui corrigerait le déficit d'investissement public en Catalogne et, surtout, la reconnaissance que la Catalogne est une Nation et pas seulement une "nationalité", selon le terme qui avait été inscrit dans la Constitution de 1978 (I. Sanchez-Cuenca, 2014, p. 105)

Ce projet du nouveau statut de la Catalogne fut soumis ensuite à la Cour Constitutionnelle qui l'amputa de plusieurs éléments essentiels. D'autres furent vidés de leur substance par une interprétation qui allait à l'encontre de l'esprit de la rédaction. Au bout du compte, le nouvel statut ne présentait pas de réelle avancée par rapport à celui de 1978 et n'offrait aucune solution aux problèmes qui avaient justifié sa révision. Les principales modifications apportées sont de deux ordres : a. Le statut national de la Catalogne a été relégué dans le préambule, devenant une simple déclaration d'un fait évident :

Le Parlement de Catalogne, reflétant le sentiment et la volonté des citoyens de la Catalogne, a défini la Catalogne comme une nation à une large majorité. La Constitution espagnole, dans son deuxième article, reconnaît la réalité nationale de la Catalogne comme une nationalité. (I, Sanchez-Cuenca, 2014, p. 105)

b. « En revanche, la possibilité pour la Catalogne de disposer de sa propre agence fiscale a été rejetée, bien que la part de

. .....

la Catalogne dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la TVA ait été portée à 50 %. Dans le domaine du financement, un accord a été conclu selon lequel, pendant sept ans, les investissements publics en Catalogne seraient proportionnels au poids de la région dans le PIB de l'Espagne. Mais au-delà de ces modifications, il y avait dans la décision du Tribunal Constitutionnel, un élément qui touchait au cœur du problème qui a été supprimé.

Il était ainsi expressément stipulé que le terme de « nation », utilisé dans le préambule pour désigner la Catalogne, n'avait aucune valeur juridique. Pour enfoncer le clou, le nouveau texte comportait huit références à « l'unité indissoluble de la nation espagnole ». Cela revenait à priver les Catalans de tout droit collectif en tant que peuple et à refuser toute possibilité de relations bilatérales entre la Catalogne et le gouvernement central » (Op.cit. p. 105).

Ce projet de statut vidé de toute sa substance, après un pacte entre le PSOE et CiU, fut voté au Parlement espagnol le 30 mars 2006, avec 189 voix pour et 154 contre (le PP). Une version diluée du texte fut ensuite adoptée par des Catalans résignés, par un référendum qui ne connut qu'un faible taux de participation, premier signe de désillusion vis-à-vis de l'ensemble du processus (A. Jordi, 2017, p. 48).

Cette petite joie des catalans sera de courte durée. En effet, quatre ans après l'adoption de ce nouveau statut de la Catalogne, le parti populaire fait recours devant la Cour Constitutionnelle qui approuve la ligne de ce parti.

## **2.2. La boîte aux pandores**

Le Parti Populaire fait appel du nouveau statut devant la Cour Constitutionnelle. L'arrêt, plutôt restrictif, n'arrive

qu'en juillet 2010, quatre ans après l'entrée en vigueur du statut. Les Catalans s'estimèrent dupés : ils avaient accepté de participer à des jeux dont les résultats étaient d'avance connus. Ce qui déclencha la colère et un grand malaise dans de larges secteurs de la population catalane qui défilent dans de gigantesques manifestations de rue le 10 juillet 2010 sous le slogan « *Nous sommes une nation, nous décidons nous-mêmes* » (C. Boix, 2013, pp.37-49),

L'une des causes aussi de la montée du sentiment séparatiste en Catalogne est la crise économique de 2008 qui a mis un terme au miracle économique espagnol et surtout les scandales politico-financiers qui ont secoué le PP et le PSOE, les deux partis majoritaires en Espagne. Ces scandales de corruption à Madrid ont poussé une grande partie des catalans à se demander pourquoi ne pas bâtir un petit pays plus juste et plus honnête que cette Espagne de Madrid corrompue et qui s'engraisse sur leur dos (F. Reynaert, 2019, p. 5).

Mais cette décision rendue par le Tribunal Constitutionnel va marquer un tournant décisif dans la lutte de la Catalogne vers son indépendance. Les Catalans comprirent qu'il fallait changer de stratégie et comme en 2010 la crise économique battait encore son plein, le nouveau gouvernement élu en novembre et présidé par Arthur Mas va demander à l'Etat central un nouveau pacte budgétaire<sup>18</sup> Mais cette proposition fut rejetée du revers de la main par Mariano Rajoy alors Premier ministre. En réaction, A. Mas décida de convoquer des élections anticipées, en axant sa campagne

---

<sup>18</sup> Ce nouveau pacte budgétaire est une manière de mettre terme au flux de fonds provenant de la Catalogne vers le gouvernement central de Madrid.

. .....

électorale autour d'une promesse : le peuple catalan pourrait décider de l'avenir de sa relation avec l'État espagnol lors d'un référendum officiel en 2014. Il gagne les élections anticipées avec une coalition de partis favorables à la tenue d'un référendum, comme ERC<sup>19</sup>(M. K. Schreber, 2015, pp. 29-46) et Artur Mas constitue la liste souverainiste "Ensemble pour le oui" (JxSí).

Il annonce la tenue d'un référendum d'autodétermination en 2014 (M. de Tarllac, 2013, p. 8). Bien que cette consultation soit déclarée illégale par le Tribunal Constitutionnel, elle se tient en tant que « consultation participative non contraignante », c'est-à-dire en tant que consultation informelle. Le « oui » à l'indépendance l'emporte. En conséquence, Mas annonce la mise en place d'un plan qui prévoit la tenue d'élections dites « plébiscitaires », pour donner au Parlement une majorité indépendantiste. Dans cet objectif, il convoque des élections anticipées pour le 27 septembre 2015, met fin à la fédération CiU<sup>20</sup> car l'UDC, un membre de cette fédération est défavorable à la séparation d'avec l'Espagne.

Aux élections législatives du 27 septembre, Mas est réélu avec un total de 62 députés sur les 135 que compte le parlement Catalan.

---

<sup>19</sup> Esquerra Republicana de Catalunya

<sup>20</sup> CiU signifie Convergence et Union. C'était une fédération de 2 partis politiques catalans, centristes et catalanistes. Convergence démocratique de Catalogne(CDC) et l'Union démocratique de Catalogne(UCD). Partenaires lors depuis 1978, les deux partis décident de signer un accord et de se fédérer en 2001. Mais les ambiguïtés de l'UCD vis-à-vis de l'indépendance catalane mènent à la fin de cette union en 2015.

Au regard de ces résultats et avec l'opposition farouche des députés de la CUP<sup>21</sup> qui le jugent trop conservateur et libéral, Mas retire sa candidature en faveur de Carles Puigdemont, maire de la Gérone. (L'Indépendant, du 9 /01/2016). Carles Puigdemont est donc investi président de la Généralité le 12 janvier 2015. La nouvelle coalition, ERC et " Ensemble pour le oui" (JxSí)' exercent une pression accrue en faveur de la tenue du référendum et, en cas de victoire, de la déclaration d'indépendance.

### **3. Point de non-retour et Résultats des élections du 21 décembre 2017**

#### **3.1. Point de non-retour**

À cet effet, Le Parlement Catalan adopte, le 6 septembre, la loi 19 / 2017 pour le référendum d'autodétermination et le 8 septembre, la loi 20 / 2017 de transition juridique et fondatrice de la République.

La première loi, celle du 19 / 2017 autorise l'exécutif catalan à organiser le référendum contraignant (art. 1) et à mettre en place les structures politiques d'une Catalogne indépendante en cas de victoire du « oui ». L'article 3, alinéa 2, garantit le caractère inattaquable de la loi : « La présente loi établit un régime juridique exceptionnel visant à réglementer et à garantir le référendum d'autodétermination de la Catalogne.

Elle prévaut hiérarchiquement sur toute norme susceptible d'entrer en conflit avec elle, en ce qu'elle régit l'exercice d'un droit fondamental et inaliénable du peuple

---

<sup>21</sup> Candidature d'Unité Populaire(CUP) est un parti politique indépendantiste catalan classé entre la Gauche et l'extrême Gauche.



. .....

catalan. » L'alinéa 3 du même article précise : « Toutes les autorités et les personnes physiques et morales qui participent directement ou indirectement à la préparation, la tenue et / ou l'application du résultat du référendum sont couvertes par la présente loi, qui met en œuvre l'exercice du droit à l'autodétermination et fait partie du système juridique en vigueur. » L'article 4 indique la question à poser aux électeurs : « Voulez- vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une république ? »

Il établit aussi les conséquences de la victoire du « oui » ou du « non ». Si c'est le « non » qui s'impose, la convocation d'élections régionales est automatique ; en revanche, « si, dans le dépouillement des votes valablement exprimés, il y a plus de votes affirmatifs que de votes négatifs, le résultat entraîne l'indépendance de la Catalogne. À cette fin, le Parlement catalan, dans les deux jours suivant la proclamation des résultats officiels [...], tiendra une session ordinaire pour déclarer formellement l'indépendance de la Catalogne » (LLuis Medir,2018, PP.147 à 165)

Quant à la loi du 20 / 2017, elle devait prendre effet seulement en cas d'avènement de la République déterminé dans l'article 4-4 de la loi précédente. L'article 1 établit : « La Catalogne est constituée comme une république de droit, démocratique et sociale » ; l'article 3 prévoit : « Jusqu'à l'approbation de la Constitution de la République, cette loi est la loi suprême du système juridique catalan » (Op.cit., p. 149)

Le gouvernement de Madrid fait recours une fois de plus au Tribunal Constitutionnel qui a l'unanimité suspend ces lois et informe les maires des neuf cent quarante-sept communes, les soixante-deux hauts fonctionnaires, ainsi que

la police et les médias, de leur devoir d'empêcher ou de paralyser toute initiative susceptible d'ignorer ou de contourner la suspension des lois. Le président de la Catalogne, Carles Puigdemont, et son gouvernement font la sourde oreille, tout en déclarant aller jusqu'au bout, même si la justice a décidé que le référendum devait être suspendu (L. Medir, 2018, p. 151).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2017, le referendum a, malgré la répression policière, eu lieu avec une participation globale de 43 %, les résultats ont été de 90,18 % des voix pour le « oui » et de 7,83 % pour le « non » (L. Medir, 2018, p. 147). Le 3 octobre 2017 le gouvernement de Mariano Rajoy active le processus d'approbation de l'article 155<sup>22</sup> et le soir du même 03 octobre le roi Philippe V prononce un discours télévisé très dur sur la ligne d'action du gouvernement de la Catalogne. Ce discours a été perçu par une partie des Catalans comme la dernière preuve de l'impossibilité d'une entente avec Madrid.

Le 10 octobre 2017, Carles Puigdemont convoque le Parlement catalan en séance plénière pour donner suite aux

---

<sup>22</sup> Si une Communauté Autonome ne respecte pas les obligations qui lui sont imposées par la Constitution ou par d'autres lois, ou si elle agit de manière à compromettre gravement l'intérêt général de l'Espagne, le Gouvernement, après en avoir fait la demande au Président de la Communauté Autonome et, s'il n'est pas donné suite à cette demande, avec l'approbation de la majorité absolue du Sénat, pourra adopter les mesures nécessaires pour l'obliger à respecter lesdites obligations ou pour protéger l'intérêt général susmentionné. Pour l'exécution des mesures prévues à l'alinéa précédent, le gouvernement peut donner des instructions à toutes les autorités des Communautés Autonomes.

. .....

résultats du référendum, conformément à l'article 4-4 de la loi 19 / 2017. Il déclare l'indépendance de la Catalogne mais, à la surprise générale, il suspend aussitôt sa mise en œuvre, avec l'idée d'entamer un dialogue avec l'État espagnol, une autre forme de chantage fait à l'État Central. N'ayant aucune réaction de Madrid, le vendredi 27 octobre après avoir obtenu, lors d'un vote à bulletin secret au Parlement Catalan 70 voix pour et 10 contre, Carles Puigdemont déclare enfin l'indépendance de la Catalogne. Mais pour interrompre l'application de l'article 155 en préparation à Madrid, Carles Puigdemont tient une conférence de presse pour annoncer la dissolution du Parlement et la convocation des élections régionales pour le 25 octobre.

Au même moment, le gouvernement soumet au Sénat une proposition qui a reçu le soutien très majoritaire du parti Populaire (PP), du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (PSOE), des libéraux (Ciudadanos) et d'autres partis nationalistes ou régionalistes (Canaries, Navarre et Asturies). Au total, 214 voix, contre 47 et 1 abstention : soit un soutien supérieur à 80% de la Chambre. Fort de ce soutien, le gouvernement a décidé de révoquer le gouvernement régional et ses pouvoirs ont été provisoirement transférés au gouvernement de l'État, et le Parlement catalan a été dissous, ce qui a entraîné la convocation des élections du 21 décembre 2017 (A. J. Sanchez-Navarro, 2017, p. 3)

Contre toute attente, les partis indépendantistes qui avaient voté la déclaration d'indépendance participent aux scrutins. Même l'ERC, le nouveau parti créé par Puigdemont depuis la Belgique, "Ensemble pour la Catalogne" (JxCat), et la CUP y prennent part et font figurer sur les listes

électorales tous les membres du gouvernement déposé, même les exilés et les emprisonnés

Du côté des indépendantistes, la campagne a été centrée sur l'idée de récupérer la Généralité, d'instaurer la République et d'en finir avec la mise en œuvre de l'article 155 De l'autre côté, les partis non- indépendantistes ont appelé à empêcher une nouvelle victoire indépendantiste. C'est dans cette atmosphère tendue qu'ont eu lieu les élections régionales du 21 décembre 2017 dont voici les résultats, avec un taux de participation de 82 % (H. Cailloux, 2017, p. 2)

### 3. 2. Résultats des élections du 21 décembre 2017.

**Tableau 1** : Nombre de sièges aux élections du 21 décembre 2017

Partis	Nombre de sièges
Ciudadanos (Cs)	36 députés
Ensemble pour la Catalogne(JuntsxCat) de Puigdemont.	34 députés
Gauche républicaine Catalunya Sí (ERC+Cat Sí)	32 députés
Partis des Socialistes de Catalogne (PSC)	17 députés
Catalogne en común-Podemós (Catcomun-podem)	8 députés
Candidature d'Unité populaire (CUP)	4 députés
Parti Populaire Catalan (PPC)	4 députés

*Source* : *Elaboration propre à partir des données du Parlement de Catalunya.*

. .....

Au vu des résultats sur ce tableau, c'est le parti centriste et anti- indépendantiste Cuidadanos qui arrive en tête, un parti clairement non catalaniste. C'est dire que la majorité des catalans refusait la confrontation directe avec Madrid. Ensuite le simple fait que les partis indépendantistes qui avaient voté la déclaration d'indépendance se présentent aux élections convoquées par Madrid revenait à reconnaître la vacuité de leur déclaration d'indépendance et la reconnaissance implicite de l'autorité du gouvernement central. C'est déjà une grande victoire pour Mariano Rajoy. Mais c'est une victoire stérile puisque la formation d'un gouvernement pour les partis non indépendantistes s'avère impossible au vu du rapport de force en présence.

Les partis indépendantistes, Junts per Catalunya totalise 34 députés, suivi de Esquerra Republicana de Catalunya (ERC) avec 32 députés et enfin Candidature d'Unité Populaire (CUP) avec 4 députés. Ces trois partis indépendantistes totalisent 70 députés sur les 135 que compte le Parlement Catalan contre 57 pour les non indépendantistes, retrouvant ainsi leur majorité au parlement régional. Le 14 mai 2018, Quim Torra est porté à la présidence de la généralité à la majorité simple et prend officiellement fonction le 2 juin 2018, mettant du même coup fin à la tutelle du gouvernement de Madrid sur les institutions catalanes en application de l'article 155 de la Constitution.

Le 1er juin 2018, quelques jours après l'investiture de Quim Torra à la présidence de la Generalitat, le Congrès des députés adoptait pour la première fois une motion de censure contre le chef du gouvernement en fonction. La motion déposée par le PSOE délogeait Mariano Rajoy et le

PP du pouvoir grâce au soutien de Podemos et des partis nationalistes (et, ou, indépendantistes) basques et catalans. Le même jour, le roi Felipe VI nommait Pedro Sánchez à la Présidence du gouvernement espagnol. (H. Peres, 2018, p. 93).

## Conclusion

La chronologie du processus indépendantiste de la Catalogne depuis les rois catholiques à la fin du XV siècle a été une succession de hauts et de bas. Mais à partir de 2005-2006, le processus a pris un tournant décisif parce que la rivalité entre les deux partis politiques majoritaires en Espagne (PP et PSOE) fait qu'ils ne s'entendent pas sur les questions existentialistes comme l'indépendance de la Catalogne. Pendant que le PP s'y oppose farouchement, le PSOE rame à contre-courant en aidant les partis indépendantistes à élaborer un nouveau statut et en forma un gouvernement de coalition avec ERC et Iniciativa per Catalunya, deux partis indépendantistes dont la priorité est la reconnaissance de la Catalogne comme Nation. Le rejet de ce nouveau statut de la Catalogne par le Tribunal Constitutionnel a ouvert la voie à la déclaration d'indépendance de Carles Puigdemont en 2017. C'est encore grâce au soutien du Parti nationaliste Basque (PNV) et des partis indépendantistes de la Catalogne que Pedro Sanchez a triomphé avec sa motion de censure au Parlement contre Mariano Rajoy, le 1er juillet 2018 dans l'affaire Gürtel. En retour il a promis des largesses financières au Pays Basque (indépendantiste) et aux Catalans, l'amnistie pour les prisonniers politiques et l'établissement de ponts destinés au

. .....

dialogue. Ce sont toutes ces largesses financières faites aux basques et aux indépendantistes qui leur donnent des ailes et des moyens pour continuer à faire de la surenchère et du chantage. La complexité du problème trouve son origine dans ces rapports que la gauche espagnole a établis avec les nationalismes basques et catalans depuis son combat contre le franquisme. Il est temps pour la classe politique espagnole de s'accorder sur la forme de l'Etat qu'elle désire car pendant que le PP parle d'unité, le PSOE entend fédéralisme. La Constitution de 1978 peut être aussi amendée, parce qu'elle est vieille de près d'un demi-siècle mais en suivant une procédure et surtout en négociant, de bonne foi, un accord satisfaisant pour tous et laisser unilatéralisme. En outre, les dirigeants indépendantistes doivent engager un vrai débat de fond sur ce qu'implique l'indépendance. Seront-ils capables, par exemple, de dire à leur peuple qu'en cas d'indépendance, selon les statuts de l'Union Européenne, la Catalogne serait exclue de facto ?

## **Bibliographie**

- ALBAREDA SALVADÓ Joaquín, 2010, *La Guerra de sucesión de España (1700-1714)*, Barcelona, Critica.
- ALDA SANCHEZ, Alonso, 2023, « L'indépendantiste catalan, Carles Puigdemont, demande l'amnistie pour soutenir la Gauche espagnole », *Euronews* du 05/09/2023.
- CAILLOUX Hugo, 2017, « Elections en Catalogne : quatre questions après la victoire des indépendantistes », *AFP* du 22/2/2017.

- DE TARLLAC Mathieu, 2013, « Crise politique entre la Catalogne et Madrid », *Le Figaro*, samedi 14 / dimanche 15 décembre 2013.
- FUSI Juan Pablo, 2002, *Espagne : Nations, Nationalités, Nationalismes*, France, Presses Universitaires de Rennes,
- GIL HONDUVILLA Joaquín, 2019, « Historia de un desencuentro: Ejército y República hacia la España del frente popular », *Historia Política*, \$1, pp. 93-121.
- JORDI Amat, 2017, *La conjura de los irresponsables*, Barcelona, Anagrama
- L'Indépendant, 2016, *Catalogne*. « Artur Mas renonce à un nouveau mandat. Vers un accord autour du maire de Gérone », 09 janvier.
- La Razon 25, Madrid, 24 de junio de 2021.
- MEDIR Lluís, 2018, « Espagne et Catalogne, l'impasse ? », *Pouvoirs*, 3, (N° 166)
- PERES Hubert, 2018, « Les élections catalanes du 21 décembre 2017 », *Pôles Sud*, 2018/2 N° 49.
- REYNAERT François, 2019, « Comprendre la crise catalane en trois questions », *L'OBS-Monde*, 27 octobre 2019.
- RODES MATEU Adrià, 2010, *La Catalogne et son statut d'autonomie, laviedesidees.fr*
- SÁNCHEZ -CUENCA Ignacio, 2014, *La política en los gobiernos de José Luis Rodríguez Zapatero*, Madrid, Instituto Carlos III Juan March de Ciencias Sociales, Universidad Carlos III.



. .....

- SANCHEZ- NAVARRO Angel, 2017, « Elections Régionales en Catalogne : Questions et réponses », *Questions d'Europe*, N° 456, pp.1-5.
- SÁNCHEZ-CUENCA Ignacio, 2012, *Años de cambios, años de crisis. Ocho años de gobiernos socialistas, 2004-2011*, Madrid, Catarata.
- SANTOS Julia, 2009, *La Constitución de 1931*, Madrid, Lustel.
- SCHREBER Mirela Krystyna, 2015, *Artur Mas : le relai politique du mouvement*, France, Presses Universitaires de Perpignan, Open Editions Books.
- SERRA SELLARÉS Francesc, 2010, *Catalunya 1714, Viaje a los escenarios de la Guerra de Sucesión y la época de Barroco*,